RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Numéro de la consultation : 2026AC000082

Numéro du Contrat : 2026AC000082

Service : NA - DR Nouvelle Aquitaine

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'intégration ou le renforcement des enjeux liés aux ressources territoriales, aux vulnérabilités et à la résilience dans les projets de territoire des EPCI de Nouvelle-Aquitaine (en lien avec l'AMI « 1 Mandat + Durable »)

Acheteur

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement ayant son siège social :
20 Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS Cédex 01 inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Madame Patricia BLANC
agissant en qualité de Directrice générale déléguée

désignée ci-après par **"l'ADEME"**

1. Eléments de contexte

1.1. Activités de l'ADEME

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr.

1.2. Contexte de la prestation

Depuis de nombreuses années, l'Agence de la transition écologique accompagne les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la structuration et la mise en œuvre de leurs politiques territoriales de transition écologique. Depuis 2020, l'ADEME encourage les collectivités à s'inscrire dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE). Ce déploiement a conduit aujourd'hui à l'engagement de 87 structures (collectivités et syndicats), dont près de dix Syndicats de déchets en Nouvelle-Aquitaine.

Ce programme constitue un cadre structurant permettant :

- d'organiser l'action publique locale autour d'un référentiel partagé
- de disposer d'outils de pilotage et de suivi des politiques de transition écologique
- d'inscrire l'action des collectivités dans une logique d'amélioration continue, fondée sur des cycles d'engagement de quatre ans renouvelables

Le programme ne constitue toutefois pas une finalité en soi. Il vise avant tout à soutenir les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie territoriale cohérente et opérationnelle fondée sur la prise en compte des réalités physiques auxquelles les territoires sont confrontés à :

- la disponibilité des ressources
- des contraintes énergétiques
- des contraintes hydriques
- la disponibilité des matières
- des conséquences environnementales
- des conséquences économiques
- des conséquences sociales

Après le renouvellement des équipes municipales, l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine est confronté à un enjeu commun d'appropriation et de mise en cohérence des stratégies territoriales au regard des limites physiques et de la disponibilité des ressources dont dépend leur développement.

Les collectivités disposent en effet de nombreux documents stratégiques tels que le Plan climat-air-énergie territorial, le PLUi, le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, les projets de territoire ou les programmes issus de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique - dont la lisibilité et l'articulation restent parfois complexes pour les nouvelles équipes municipales.

Finalité de l'AMI « 1 Mandat + Durable »

La Direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME souhaite proposer aux collectivités volontaires, en priorité rurales, un accompagnement pour les aider à (re)lancer une démarche de transition écologique sur leur territoire en ce début de mandat.

Il s'agira notamment de permettre :

- une meilleure compréhension partagée des enjeux du territoire et de leurs interdépendances en s'appuyant sur l'analyse des facteurs de résilience territoriale : ressources eau, énergie, matières et minérales, foncier, biodiversité, alimentation… L'objectif est d'aider les nouvelles équipes à mesurer les dépendances et fragilités de leur territoire afin de définir une feuille de route de mandat orientée vers la construction de territoires plus sobres, plus robustes et plus résilients face aux évolutions à venir.
- la mise en perspective des politiques publiques existantes au regard de ces enjeux de vulnérabilité et de résilience, en s'appuyant sur les documents stratégiques déjà élaborés par la collectivité (projet de territoire, PCAET, PLUi, SCoT, stratégie biodiversité, plan mobilité, politique alimentaire…). Il s'agira d'identifier les leviers d'action déjà mobilisés, les éventuelles incohérences ou angles morts, ainsi que les opportunités de renforcement de l'action publique.
- une mise en mouvement des élus et des services à travers la définition d'actions concrètes, réalistes et adaptées au contexte local, permettant d'engager dès le début du mandat des évolutions visibles à court terme tout en préparant les transformations structurelles nécessaires à moyen et long terme.

Le détail de l'appel à manifestation d'intérêt se trouve directement sur **cette plate-forme**. À ce jour, l'ADEME a reçu 8 candidatures complètes.

Offre d'accompagnement proposée aux territoires

Parcours 1 : Du diagnostic à la solution « Où en est-on et où va-t-on ? »

- S'approprier les enjeux liés aux ressources, dépendances et vulnérabilités du territoire
- Esquisser une vision d'un territoire plus durable et résilient à l'horizon 2050
- Identifier le potentiel d'action du territoire, définir une ou plusieurs actions structurantes et engager une démarche d'amélioration continue via une convention d'objectifs adaptée

Objectif : Engager une première action structurante et initier une démarche d'amélioration continue en s'appuyant sur un outil opérationnel de planification écologique.

Parcours 2 : Projet de territoire et mobilisation territoriale « Engager les habitants et les acteurs locaux dans le projet de territoire »

1. Vision stratégique et analyse territoriale

 Définir une ambition politique et une trajectoire de développement fondées sur l'analyse des ressources, dépendances et vulnérabilités du territoire.

2. Gouvernance et mobilisation territoriale

 Structurer la gouvernance interne et surtout externe, savoir mobiliser les acteurs locaux dans la durée et construire les conditions de mise en œuvre durable du projet de territoire.

Objectif : Disposer d'une feuille de route partagée et opérante pour conduire la transition écologique du territoire.

Parcours 3 : Ambition et innovation territoriale « Soutenir les élus qui portent une ambition rehaussée et des solutions pour demain »

Expérimenter des solutions pour accélérer la transition écologique et répondre aux contraintes de ressources du territoire

1. Identifier les freins et les leviers de transformations

Analyser les verrous techniques, économiques, juridiques ou organisationnels qui limitent la transition et repérer les opportunités d'action à fort impact.

2. Expérimenter des solutions innovantes et coopératives

 Concevoir, tester et évaluer de nouvelles approches mobilisant collectivités, entreprises, filières économiques, monde agricole et acteurs du territoire.

Les projets peuvent combiner des innovations :

- organisationnelles, de gouvernance ou contractuelles
- économiques, financières ou techniques
- systémiques ou opérationnelles

Objectif : Faire émerger des solutions reproductibles permettant de massifier les actions de transition, renforcer la résilience du territoire et mieux intégrer les enjeux de ressources dans les politiques publiques.

2. Attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation à réaliser

La présente mission concerne spécifiquement le **Parcours 2,** pour **un maximum de huit territoires de Nouvelle-Aquitaine** :

- l'accompagnement à l'écriture du récit du territoire au travers du projet de territoire construit par les nouvelles équipes municipales
- du conseil opérationnel sur les actions à mener et la sélection d'actions totem
- la mise en place d'une gouvernance et de la mobilisation dans la durée des acteurs du territoires

Le prestataire interviendra à la fois auprès des territoires lauréats et de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif de cet appui est de guider et alimenter les élus dans ce processus, qui doit leur permettre de développer à la fois une vision stratégique et systémique de moyen-long terme débouchant sur des actions ambitieuses et structurantes (appelées « Actions totems » pour bien les mettre en valeur).

Objectif 1 : Accompagner les territoires

Aider les collectivités à :

- S'approprier leurs documents cadres
- (Ré)écrire leur projet de territoire pour :
 - intégrer les enjeux ressources et vulnérabilités
 - définir les priorités du mandat
 - adopter une gouvernance démocratique
 - faire émerger quelques « actions totems » liées à la transition écologique
- Réaliser un plan de mobilisation locale (structurer la gouvernance interne et la mobilisation des acteurs locaux dans la durée)
- S'autonomiser pour la mise en œuvre du projet de territoire et du plan de mobilisation

Volumétrie visée : 8 territoires de la région Nouvelle-Aquitaine, pour un **volume d'accompagnement individuel d'environ 10 à 12 jours** par territoire. Prévoir à minima un à deux temps en présentiel avec chaque territoire.

Ce nombre de jours envisagés correspond à un accompagnement ciblé du territoire, en posture d'assistant à maitre d'ouvrage. Les territoires accompagnés auront déjà, a priori, un ancien projet de territoire, notamment issu d'un CRTE. **Il ne s'agira pas d'écrire à la place du territoire son projet de territoire, ni son plan de mobilisation**, mais bien l'aider à faire aboutir cette révision en intégrant au mieux la transition écologique par du conseil, des méthodes ou des retours d'expérience, une aide ponctuelle à la réalisation de certaines briques de la démarche, comme l'animation d'ateliers. Les territoires qui auraient besoin d'un accompagnement plus poussé seront réorientés avec l'accord du préfet, vers la prestation ingénierie de l'ANCT.

Objectif 2 : Autonomiser l'ADEME

Le prestataire doit également permettre à l'ADEME de :

- acquérir la méthode
- maîtriser les outils
- disposer de supports réutilisables
- reproduire l'accompagnement sur d'autres territoires
- déployer progressivement l'offre de manière autonome

Les territoires accompagnés constituent donc des territoires pilotes servant à tester, enrichir et formaliser la méthode.

Cibles de la prestation

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est mobilisée pour accompagner :

- le public des collectivités :
 - Élus communautaires
 - Maires
 - Directeurs Généraux des Services (DGS)
 - Directeurs Généraux Adjoints des Services (DGA)
 - Services
 - Référent TETE (Territoires Engagés Transition Écologique), le cas échéant

- le public de l'ADEME :
 - Équipes / Chargés de mission

Les territoires prioritaires pour cet accompagnement sont :

- Les territoires ruraux
- Les territoires disposant d'une ingénierie limitée
- Les territoires où les enjeux de transition écologique restent peu intégrés aux priorités politiques

Moyens

La direction régionale de l'ADEME propose un parcours d'accompagnement des collectivités dans son appel à manifestation d'intérêt selon leurs besoins. Cet appel à manifestation d'intérêt est consultable sur Innover pour la transition écologique.

Contributions de l'ADEME

L'ADEME fournira un état des lieux basé sur :

- Une analyse TEDI (Transition Écologique et Discrimination Indirecte) sur les facteurs de vulnérabilité
- Une analyse PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoriale)
- Une analyse de l'avancement TETE (Territoires Engagés Transition Écologique) sur les actions déjà engagées
- Des supports de contextualisation énergie-matières
- La contextualisation des filières à enjeux
- Une analyse « Résilience 360 » des vulnérabilités et atouts
- Une analyse AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités et menaces)
- Une analyse de l'organisation de la collectivité

3. Contenu de la mission de l'AMO auprès des territoires

Le déroulé suivant est envisagé pour l'accompagnement de chaque territoire. Le prestataire peut s'en inspirer mais aussi proposer ses propres approches arrivant à un résultat équivalent.

Aussi, le prestataire doit être en capacité de proposer des adaptations à la démarche pour coller au mieux, dans le volume journalier envisagé, aux spécificités et attentes du territoire.

3.1. Phase 1 : Analyse et préparation

- Élaboration d'un modèle de restitution de diagnostic aux territoires sur la base des documents relatifs à l'état des lieux produits et communiqués par l'ADEME :
 - Proposition de compléments d'analyse nécessaires au diagnostic pour la (ré)écriture d'un projet de territoire
 - Élaboration d'un format de restitution du diagnostic aux territoires (offre de service de l'accompagnement du Parcours 1 assurée par l'ADEME de manière autonome)
- Réalisation d'entretiens avec :
 - Le Président du territoire lauréat
 - Le bureau communautaire
 - Le Directeur / La Directrice Général(e) des Services

 ayant pour objectifs de :
 - Clarifier les engagements de mandat
 - Identifier les sujets sensibles
 - Identifier les communes motrices
- Sélectionner les axes stratégiques du projet de territoire qui intègrent les enjeux de ressource et de gouvernance démocratique.

3.2. Phase 2 : Construction ou (ré)écriture du projet de territoire

- Préparation d'un atelier
 - Présentation des propositions d'axes et de récit
 - Emergence et sélection de cinq à six actions-totems (Territoire 100 % bio, territoire souverain énergétiquement, 100 % de toits publics solaires, 100 % de connexions cyclables inter-EPCI, corridor écologique inter-communes)
 - Identification d'action pour nourrir les actions-totems
 - Prioriser des actions-totems
 - Préparation des outils d'animation
- Animation avec élus et services (une demi-journée pour les élus et les services)
 - Appropriation des enjeux
 - Partage du projet de territoire (axes et récit)
 - Enrichissement des axes le cas échéant
 - Ajout ou correction des actions-totems
- Animation technique avec les services (une demi-journée pour les services)
 - Estimation des moyens
 - Identification des partenaires
 - Définition d'une gouvernance idoine
 - Intégration de la notion de changement de comportement
 - Finalisation du projet de territoire, volet Transitons Ecologique

3.3. Phase 3 : Gouvernance et mobilisation

- Appui à la création d'un écosystème d'acteurs
- Définition d'un plan de mobilisation qui s'inscrit dans la durée
- Création d'outils d'implication
- Intégration de la transition juste pour réduire les inégalités de représentation dans la gouvernance démocratique
- Utilisation de la boussole de la participation
- Élaboration des messages clés

- Élaboration des éléments de communication

3.4. Phase 4 : Mise en œuvre

- Animation d'échanges entre lauréats
- Deux jours d'appui à la mise en œuvre
- Bilan à un an

Ce découpage indicatif peut être adapté par le répondant. Certaines phases peuvent être traitées en parallèle ou par les mêmes ateliers.
Le prestataire devra systématiquement associer les équipes ADEME aux principales étapes et répondre aux questions et sollicitations de l'ADEME, afin de permettre un transfert progressif des compétences.

3.5. Engagement des territoires lauréats

Le territoire lauréat devra s'engager à :

- désigner un référent technique, interlocuteur privilégié du prestataire et de l'ADEME, chargé de :
 - communiquer l'ensemble des documents cadres de la collectivité utiles à la préparation de la journée (dont l'organigramme), ainsi que les synthèses et supports de présentation nécessaires à une appropriation rapide de ces ressources
 - répondre aux questions de l'ADEME et du prestataire
- assurer :
 - la co-animation, la mobilisation et l'organisation logistique des réunions internes en présentiel
 - l'organisation des temps en distanciel
- assurer le suivi :
 - des actions décidées par la collectivité à l'issue de la journée interne et des échanges complémentaires avec le prestataire
 - des sessions de prise en main de la plateforme https://ademe.agorize-platform.com/fr/challenges/1mandat-durable-na-2026?lang=fr
- saisir les données de la collectivité sur la plate-forme afin de disposer d'un premier état des lieux partagé
- produire des données nécessaires à l'ADEME ou à l'AMO pour alimenter les documents préparatoires nécessaires à l'animation d'ateliers de construction/réécriture et appropriation du projet de territoire
- mobiliser :
 - une équipe référente (agents et élus) pour l'organisation des journées ou demi-journées internes
 - l'ensemble des directions et la nouvelle équipe municipale pour le temps fort organisé sur une journée au sein de la collectivité
 - Inscrire un groupe d'élus dans le réseau « Élus pour agir » de l'ADEME
- ➢ designer un élu chargé de participer aux temps collectifs de partage entre collectivités lauréates et susceptible de témoigner ou d'inspirer d'autres territoires voisins.

4. Pilotage de la mission

L'ADEME organisera trois réunions de pilotage auxquelles le prestataire devra assister :

- COPIL de lancement
- COPIL intermédiaire
- COPIL de bilan final

5. Livrables / Rapports attendus

Un rapport d'avancement par bon de commande

Pour chacun des territoires accompagnés (à transmettre également aux territoires), en fin de phase 2 :

- Outil d'analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces)
- Supports des ateliers
- Projet de territoire enrichi

Un rapport final par bon de commande

Pour chacun des territoires accompagnés (à transmettre également aux territoires), en fin de phase 4 :

- Pistes d'actions et préconisations
- Proposition d'organisation et de gouvernance
- Plan de mobilisation
- Recommandations pour la mise en œuvre du projet de territoire enrichi
- Conseils techniques, juridiques et méthodologiques pour la mise en œuvre d'une action phare
- La fiche de diagnostic
- Selon l'accompagnement réalisé pour chaque territoire :
 - La proposition de projet des territoires
 et/ou
 - Le plan de mobilisation des acteurs du territoire autour du projet

Un rapport final en fin de mission

- Le guide méthodologique
- Le kit d'animation
- Le kit de mobilisation
- Un retour d'expérience (analyse de l'accompagnement, les points d'amélioration, les écueils à éviter, des suggestions de compléments…)
- Des recommandations pour la réplication de l'offre de service aux territoires
- Un bilan sur le nombre de jours hommes à prévoir pour chaque étape d'accompagnement d'un territoire
- Les trames d'entretiens
- Les supports de présentation
- Les modèles de fiches actions-totems
- Les outils de gouvernance utilisés / proposées aux territoires
- La méthode d'accompagnement formalisée